

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le dix du mois de septembre,

A la salle des fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 3 septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Hervé CAGNON, , Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Georges VALLAT, Patricia PARATTE, Caroline ARGOUARC'H, Stéphane FRATCAZK, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Jean-Philippe DA COSTA, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Pascal FORET, Pascal CATTIN, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT

Procuration : Marc CLAIS donne procuration à Dominique BERNARD, Maxime MARTIN donne procuration à Pascal JACQUOT, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN donne procuration à Françoise BARTHOULOT, Noël SAUNIER donne procuration à Boris LOICHOT, Francine MISERE donne procuration à Catherine RACINE

Excusés : Christel PILLOT, Gérard GENTIT représenté par Hervé CAGNON, Roland MARTIN, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN représenté par Stéphane FRATCAZK, Claude MARTELET représenté par Jean-Philippe DA COSTA, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN

Absents : Christophe JANIN, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Françoise VIPREY

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 48	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-09-05	Objet : FINANCES_Validation d'octroi d'un fonds de concours pour la commune d'ORGEANS BLANCHEFONTAINE
---	--

La commune d'Orgeans Blanchefontaine sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays de Maîche afin de participer au financement des travaux de réhabilitation du logement communal situé sis 9 rue Principale à Orgeans Blanchefontaine.

Ces travaux engagés dans le cadre de la valorisation et de l'amélioration du patrimoine communal, ont permis

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

de rénover le logement afin de le rendre conforme aux normes en vigueur, d'améliorer sa performance énergétique et offrir des conditions d'habitation de meilleure qualité.

L'opération est achevée et les travaux ont été réceptionnés au mois de mars 2026.

Le coût total de l'opération s'élève à 46 473.82€/HT.

Conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, la commune sollicite une participation financière de la Communauté de communes du Pays de Maïche à hauteur de 6 701 €.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Nature de l'opération	Montant HT	Montant TTC
Réhabilitation d'un logement communal	46 473.82 €	49 029.88 €
TOTAL	46 473.82 €	49 029.88 €

Organismes financeurs	Montant (en € HT)	Taux
DSIL	7 424.57€	16.0%
Fonds de concours CCPM	6 701€	14.4%
Fonds propre	32 348.25€	69.6%
Coût total du projet	46 473.82€	100%

L'exposé entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution relative à la demande de fonds de concours pour la commune de ORGEANS BLANCHEFONTAINE annexée à la présente délibération et tout document y afférant.

Pour copie conforme,
 Le Président,
 Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
 Délibération rendue exécutoire par le Président
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :
 Voix pour : 54
 Voix contre : 0
 Abstention : 0